

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2025 à 20 heures 00

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mmes MURITH Roseline, CHAPUT Muriel, MM. PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, MONGEOT Jean-Noël et Mmes PEINTURIER Catherine et DUMONT Eva.

Absents non excusés : MM. GALLEG0 Emile et REMONDIERE Denis

M. le Maire informe l'ensemble des conseillers d'une modification de l'ordre du jour, il rajoute le point ci-dessous :

- Délibération de principe – Dépenses à imputer au compte « 6232 – Fêtes et Cérémonies ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présenté.

1) Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été élu secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025

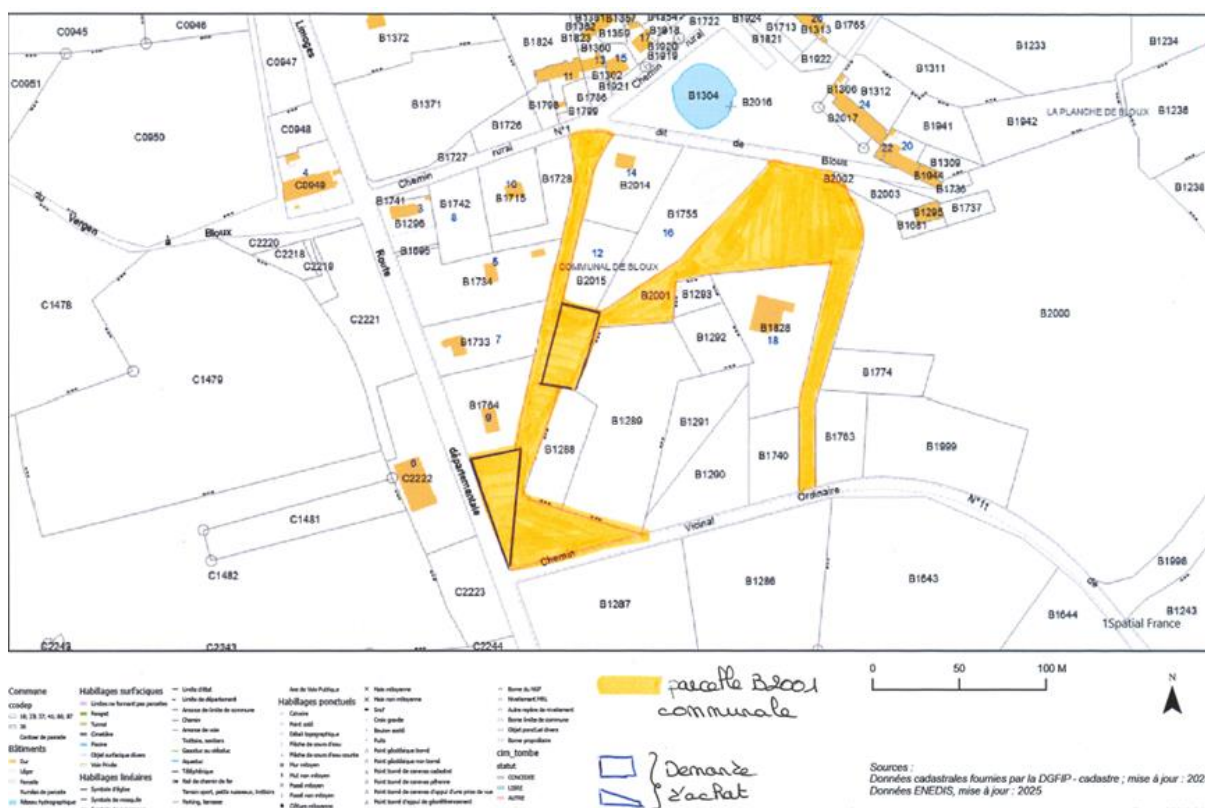
Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) Demande d'acquisition de parcelles communales

Monsieur Le maire présente le courrier de Mme ROSSIN Liliane reçu le 25/09/2025 demandant l'acquisition de 2 terrains situés sur la parcelle B2001 au lieudit Bloux de la commune.

Dans ce même courrier Mme ROSSIN Liliane donne son accord de principe pour la prise en charge des frais liés à cette acquisition.

Comme indiqué sur le plan cadastral ci-après, les terrains sollicités forment approximativement une superficie totale de 1 855m² cela devra être certifié par géomètre.



Monsieur le Maire propose :

- de vendre ces 2 terrains situés sur la parcelle B2001 à Mme ROSSIN Liliane,
- de fixer le prix du m² est de 3.00 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre ces deux portions situées sur la parcelle B2001 au lieudit Bloux de la commune ;
- DECIDE que l'ensemble des frais liés à cette vente sera à la charge de l'acquéreur ;
- FIXE le prix du m² à hauteur de 3.00 € (trois euros) dont la surface exacte devra être déterminée par un géomètre ;
- AUTORISE la vente à Mme ROSSIN Liliane ;
- AUTORISE M. Le Maire, à faire toutes les démarches nécessaires (géomètre, notaire...) avec Mme ROSSIN Liliane pour aboutir à cette vente.

4) Convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire avec la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin

Monsieur le Maire rappelle que la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire a été jointe à la convocation du présent conseil municipal.

La CDC MOVA a récupéré la compétence voirie, de ce fait, la commune met à disposition de la CDC MOVA les agents et le matériel pour le fauchage et le débroussaillage des voies communales sur la commune.

Pour ces 2 prestations, la CDC MOVA s'engage à rembourser la commune à hauteur de :

- 180.00 € du km pour le fauchage ;
- 440.00 € du km pour le débroussaillage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE ladite convention ;
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire avec le Président de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin.

5) Délibération de principe – Dépenses à imputer au compte « 6232 – Fêtes et Cérémonies ».

Monsieur le Maire informe qu'à la demande du Service de Gestion Comptable en date du 27 octobre dernier, les collectivités doivent procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;

Monsieur le Maire propose de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...) ;
- les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et cas échéant de personnalité extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de

rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

6) Informations - Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- ↳ Randonnée Octobre Rose du 12 octobre dernier
 - 61 randonneurs : 244.00 €
 - dons : 168.00 €

TOTAL : 412.00 € entièrement reversés à la Ligue Contre le Cancer.

Dépenses de ravitaillement à la charge de la commune : 232.24 €

- ↳ Avancement des travaux de l'école : le délai imparti sera respecté comme prévu pour le vendredi 31 octobre 2025.
- ↳ Panne sur le tracteur CLAAS Arion, l'entreprise SAVAS s'est rendue sur place pour le diagnostic et la réparation.
- ↳ La cérémonie des vœux du maire se tiendra le 17 janvier 2026 à 17h00 à la salle des fêtes.

Madame DUMONT Eva donne lecture des compte-rendu des 2 syndicats : SYMCTOM et RPI Mouhet – La Châtre L'Anglin.